



Evaluation SAY ON CLIMATE

France

Amundi
ASSET MANAGEMENT

2024



SCORE DE PERFORMANCE
7 / 20

SCORE NARRATIF
A B C **D** E

SCORE DE TENDANCE
=

Amundi met en œuvre le plan *Ambition ESG 2025*, qui comprend des éléments forts tels que le déploiement de solutions d'investissement « Net Zero » pour chaque classe d'actifs et une politique d'engagement élargie. Le plan semble en bonne voie. Cependant, son potentiel pour atteindre l'accord de Paris est considérablement affaibli par le fait que l'objectif principal d'Amundi reste de répondre aux demandes de ses clients potentiels, y compris ceux qui ne souhaitent pas prendre en compte les aspects climatiques. En outre, conformément à l'état global du marché, Amundi n'a pas encore mis en place un cadre de catégorisation complet et systématique analysant les actifs du point de vue de l'alignement sur le climat.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

Le périmètre s'étend cette année aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Suite à un échange entre l'ADEME et Amundi en amont de la publication de l'évaluation, des données qui demeurent confidentielles ont pu être échangées afin d'étayer des éléments du score de performance de l'entreprise.

SOMMAIRE

- ▶ **Évaluation ACT**
- ▶ **[Méthodologie évaluation ACT](#)**
- ▶ **[Méthodologie évaluation ACT sur le secteur Finance](#)**

En collaboration avec :



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

SCORE DE PERFORMANCE

7 / 20

SCORE NARRATIF

A B C **D** E

SCORE DE TENDANCE



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	2/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des politiques d'exclusion est fortement pénalisée par le fait que celles-ci sont levées en cas de demande du client. La cible d'encours alignés (18% à horizon 2025) demeure d'un niveau limité et n'est qu'imparfaitement valorisée du fait notamment d'approches sous-jacentes hétérogènes présentant à ce stade peu d'informations publiques permettant d'en attester la qualité. Amundi a un objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre exprimé en tCO2e/m€ CA. Si l'engagement lui-même est aligné (-60% à horizon 2030), sa couverture (15% des encours) et sa nature (intensité monétaire) pénalisent fortement le score final.
Investissement immatériel	14/20	2%	<ul style="list-style-type: none"> Le déploiement des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fait l'objet d'un suivi. L'information publique sur le programme de formation sur le climat pourrait être renforcée afin mieux d'être mieux valorisée.
Performance climatique des portefeuilles	3/20	25%	<ul style="list-style-type: none"> Ce module, qui se fonde notamment sur la part des encours alloués à des actifs bas carbone ou en transition, souffre d'un manque de maturité global des acteurs à aujourd'hui sur la mise en place d'un cadre systématique d'identification de tels actifs. Ainsi, l'absence de données ne permet pas de valoriser les encours alignés. Ceux-ci demeurent à un niveau dans l'absolu faible par rapport à la taille totale des encours. En outre, il n'est pas démontré que les nouveaux investissements consentis envers les secteurs fossiles le sont uniquement envers des entreprises en transition. Le suivi de métriques telles que la température de portefeuille ou la part d'entreprises ayant pris des engagements SBTi ne donne que quelques points compte-tenu d'une part de la forte dépendance à des hypothèses de modèle de la première approche et d'autre part du fait que les engagements SBTi ne garantissent pas la crédibilité de la démarche mise en œuvre par l'acteur qui l'a pris.
Management	10/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> Le management du climat par Amundi est porté au conseil d'administration, qui dispose de compétences climatiques. Cependant, Amundi ne publie pas un plan de transition climatique <i>per se</i>. Le plan d'action Ambitions ESG 2025 demeure court terme. Une partie de la rémunération variable est associée au déroulé du plan ambitions 2025. Celui-ci étant court terme, ce dispositif n'est que partiellement valorisé. Le dispositif de gestion des risques paraît globalement satisfaisant. Cependant, Amundi ne semble pas utiliser à ce jour de stress tests climatiques dans ses outils de gestion des risques.
Engagement investisseurs	15/20	3%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi mène diverses actions de sensibilisation auprès de ses investisseurs. La proposition aux clients d'une offre d'analyse de pointe fait partie du plan Ambitions ESG 2050.
Engagement entreprises investies	8/20	20%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi décrit un dispositif d'engagement structuré, définissant objectifs et thèmes de dialogue, avec objectifs ciblés, un temps limité pour les atteindre et une stratégie d'escalade en cas d'échec, pouvant aller potentiellement jusqu'à l'exclusion. Toutefois la description n'apporte pas d'éléments de sécurisation quant à la pertinence des objectifs fixés auprès des entreprises engagées en vue d'atteindre l'Accord de Paris, ni concernant la rigueur d'exécution du processus de suivi et d'escalade, et notamment la crédibilité de la mise à exécution d'une exclusion. A l'inverse la description ne précise pas non plus d'éventuels cas où l'engagement aurait eu un impact positif du point de vue de l'atteinte de l'Accord de Paris.
Politique d'engagement	14/20	10%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi est membre de la NZAM et respecte ses engagements. Il n'a pas été identifié d'activités publiques de lobbying dommageables à l'atteinte des Accords de Paris.
Mesures de transformation	13/20	5%	<ul style="list-style-type: none"> Amundi propose diverses initiatives (offre « Net Zero », outils d'analyse) susceptibles de faciliter la réorientation des flux financiers. L'ambition de déploiement (cible de 18% d'encours alignés à 2025) demeure toutefois limitée par rapport aux enjeux d'atteinte des Accords de Paris. Le modèle d'Amundi demeure d'ouvrir des possibilités à ses clients sans se fermer de portes de relation d'affaires.

Cohérence du plan :

Amundi met en œuvre le plan Ambition ESG 2025 qui prévoit notamment le déploiement d'une offre de solutions d'investissement « Net Zero » pour chaque classe d'actifs, la prise en compte relative d'ici 2025 d'un critère sur la transition sur les fonds actifs, et une politique d'engagement étendue. Ce plan, bien amorcé, demeure néanmoins à horizon 2025. En outre, la portée des actions menées est, du point de vue de l'atteinte des Accords de Paris, considérablement fragilisée par le fait qu'Amundi garde comme objectif premier de répondre aux demandes de ses clients potentiels, y compris ceux qui ne souhaiteraient pas prendre en compte les aspects climatiques.

Domaines d'amélioration identifiés :

Faire évoluer le modèle d'affaire en refusant de porter une gestion d'encours qui serait dommageable à l'atteinte de l'Accord de Paris, ce qui implique potentiellement à court terme de renoncer à une part de marché. Poser des jalons au-delà de 2025 en renforçant notamment significativement la cible d'encours alignés. Appuyer sa stratégie climatique et son reporting sur un cadre de catégorisation des actifs au regard de la transition (bas carbone, aligné, non aligné, ...), sur la base de méthodologies robustes transparentes. Communiquer davantage sur la pertinence et la rigueur du cadre d'engagement afin d'assurer sa crédibilité vis-à-vis des entreprises et montrer l'impact sur la transition. Poser des cibles GHG en tCO2e/m€ investi plutôt qu'en tCO2e/m€ de chiffre d'affaires.

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

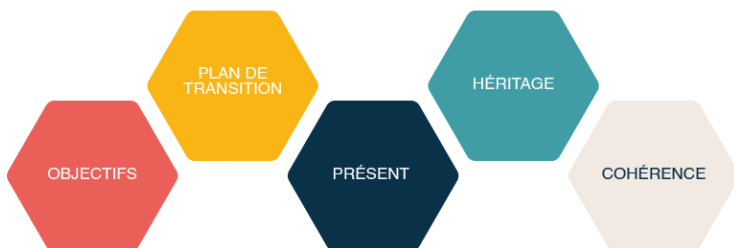
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20



SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

A



SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

+



SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Méthodologie ACT

Secteur Finance

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Investisseur est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction scope 3
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs
	1.4 Objectifs d'engagement
	1.5 Objectifs de financement
Investissement immatériel	3.1 Investissements dans la formation du capital humain
Performance climat du portefeuille	4.1 Tendances des flux financiers
	4.2 Gestion de l'alignement de portefeuille
Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Gestion de risques
	5.6 Test de scénario sur le changement climatique
Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à influencer les investisseurs
	6.2 Activités visant à influencer les investisseurs
Clients	7.1 Stratégie visant à influencer les entreprises investies
	7.2 Activités visant à influencer les entreprises investies
	7.3 Activités visant à influencer les entreprises investies ayant un lien avec les combustibles fossiles et la déforestation
Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles, think thank etc
	8.2 Les associations, alliances, coalitions ou groupes de réflexion n'ont pas d'activités ou de positions négatives à l'égard du climat
	8.3 Positions sur les politiques climatiques importantes et lobbying
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques
Mesures de transformation	9.1 Mesures transformatrices facilitant la réorientation et l'impact des investissements dans le domaine du climat

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie